

**PROCES-VERBAL  
DU CONSEIL DES ETUDES ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE  
Mardi 21 mai 2013  
14 heures 30, Salle Caillemer  
Séance plénière**

Les membres du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire de l'Université Jean Moulin Lyon 3 se sont réunis mardi 21 mai 2013 à 14 heures 30, Salle Caillemer, sous la présidence de Monsieur le Professeur Jacques COMBY en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. **Approbation du Procès-verbal du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire du 04 décembre 2012 et du 29 janvier 2013.**
  2. **Vote des subventions électives.**
  3. **La bonification sport.**
  4. **Information sur le forum des associations.**
  5. **Organisation Pédagogique.**
  6. **Conventions pédagogiques.**
- Questions diverses.**

**ETAIENT PRESENTS**

**Collège A des Professeurs :**

M. AUBLE Georges – M. PILLET Stéphane.

**Collège B des Autres enseignants :**

Mme ABRAVANEL-JOLLY Sabine – Mme BORDET Lucile – Mme CARRE Martine – M. HADLEY Charles – Mme ROLLAND Blandine – M. SOURIAK Pierre-Jean – M. WISSLER Michel.

**Collège des IATOS :**

M. DOËNS Vincent – Mme PONCET Stéphanie – Mme SERIEYS Mirielle.

**Collège des Etudiants :**

M. BLACHON Maxime – Mlle BEUSCHER Mathilde – Mlle BOULET Marie – M. MERLE Jean-Baptiste Luc – Mlle VALLA Morgane – Mlle VILLEGAS Béatriz – Mlle WIRRIK Amandine.

**Collège des Personnalités extérieures :**

**ETAIENT REPRESENTES**

**Collège A des Professeurs :**

M. DE GAUDEMAR Hervé par Mme ROLLAND Blandine – Mme GODEAU Florence par me BORDET Lucile.

**Collège des Etudiants :**

M. BAJAT Edouard par Mlle VALLA Morgane – M. BERNE Jeremy par Mlle WIRRIK Amandine – M. BORINI Romain par Mlle WIRRIK Amandine – Mlle DOMENECH Aurore par M. MERLE Jean-Baptiste Luc – M. SOUCAILLE Josselin par Mme VALLA Morgane.

**ETAIENT INVITES ET PRESENTS**

M. COMBY Jacques, Président de l'Université Jean Moulin Lyon 3 – M. ASQUIN Alain, Premier Vice-Président – Mme CHAMARD-HEIM Caroline Vice-Présidente en charge des finances et du pilotage – M. WIRTZ Peter Vice-Président en charge du Conseil Scientifique – Mme DELEPINE Pascaline, Directrice du Service des sports – M. JAMET Denis, Doyen de la Faculté des Langues – Mme LEDENTU Marie, Doyen de la Faculté des Lettres et Civilisations – M. RIVE Jérôme Directeur de l'IAE – Mme WESSEL-LAREAL Anne-Sophie, Responsable de la DEVU.

**ASSISTAIT EGALEMENT**

M. SOUCHER Mathieu, du Service des Affaires Juridiques et Générales.

Le quorum étant atteint, M. le Président COMBY ouvre la séance à 14 heures 50.

**1. Approbation du Procès-verbal du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire du 22 mai 2012.**

M. WISSLER remarque que dans les développements du procès-verbal du 29 janvier 2013 certains propos retranscrits lui sont attribués alors que ces commentaires étaient de M. Georges AUBLE et souhaite que l'exactitude des échanges soit rétablie.

Aucune autre remarque n'étant formulée, il est procédé au vote.

**Le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire décide à l'unanimité d'approuver le procès-verbal du 04 décembre 2012 et du 29 janvier 2013 :**

✓ Nombre de membres présents et représentés :	26
✓ Nombre d'absentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	26
✓ Nombre de voix contre :	0

**2. Vote des subventions électives.**

M. PILLET indique que cette subvention est accordée aux listes électorales ou associations d'étudiants élus dans les conseils centraux de l'Université Jean Moulin Lyon3. Ces listes, dites listes ou associations représentatives, reçoivent une somme forfaitaire de 700 euros à laquelle s'ajoute celle de 60 euros par membre élu titulaire pour leurs frais de campagne.

Subvention électives 2012-2014				
Liste alphabétique (dénomination réduite)	Nombre d'élus titulaires	Subvention forfaitaire (A)	Subvention élective proportionnelle nombre d'élus x 60 € (B)	Montant total A+ B
ADELY	1	700 €	60 €	760 €

Cé-Féder	2	700 €	120 €	820 €
MET/UNI	4	700 €	240 €	940 €
Objectif doctorat	2	700 €	120 €	820 €
Pour l'excellence de la recherche à Lyon III	1	700 €	60 €	760 €
Proximit'Etudiante	1	700 €	60 €	760 €
Tout IUT	3	700 €	180 €	880 €
UNEF	6	700 €	360 €	1 060 €
Vos Assos	5	700 €	300 €	1 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>25</b>	<b>6 300 €</b>	<b>1 500 €</b>	<b>7 800 €</b>

Aucune autre remarque n'étant formulée, il est procédé au vote.

**Le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire décide à l'unanimité d'approuver les montants des subventions électives allouées aux organisations étudiantes représentatives :**

✓ Nombre de membres présents et représentés :	26
✓ Nombre d'absentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	26
✓ Nombre de voix contre :	0

### 3. La Bonification sport.

Mme DELEPINE présente les diverses possibilités offertes aux étudiants qui souhaitent poursuivre une pratique sportive organisée par l'Etablissement.

- L'étudiant peut choisir un seul sport et un seul créneau horaire pour lequel il ne paiera pas de droits d'inscriptions. Toutes les activités sportives ne permettent pas de bénéficier d'une bonification, une liste des activités bonifiées est communiquée aux étudiants en début d'année universitaire (dès juillet au moment des inscriptions). Les étudiants pouvant prétendre à cette bonification seront ceux inscrits en DUT, licence et master (hors diplômes en alternance). Lors de son inscription au bureau des sports, l'étudiant devra simplement retirer une carte de bonification. L'évaluation rentre dans le cadre d'une bonification concourant à l'obtention du diplôme et sera prise en compte à chaque semestre. Cette note est acquise même si l'étudiant redouble et choisit de ne pas de faire de sport l'année suivante. Une seule absence justifiée sera tolérée lors des 10 séances de cours proposés chaque semestre, au-delà l'étudiant sera exclu du cours.
- En complément de cette option L'étudiant peut également choisir de pratiquer plusieurs sports et/ou d'assister à plusieurs cours dans la même activité. L'étudiant devra alors s'acquitter du droit sport de 35 € au moment de son inscription et recevra une carte « pass sport ».

M.PILLET Rappelle que ces deux options proposées par le Service des sports dès la rentrée prochaine sont facultatives même si la pratique régulière d'un sport est vivement recommandée. En outre ces deux options peuvent être cumulées par les étudiants qui en font la demande.

**4. Information sur le Forum des associations 2013.**

M.PILLET rappelle que le Forum des Associations se déroulera à la rentrée universitaire 2013/2014 dans l'enceinte de la Manufacture des tabacs. Toutes associations étudiantes sont invitées à informer les services centraux de l'Université de leur participation.

**5. Organisation pédagogique 2012-2013.**

**Organisation pédagogique Service des Relations Internationales :**

- ✓ Modifications parcours « Diplômes d'études universitaires françaises ».
- ✓ Modifications parcours Master 2 Etudes culturelles comparées.
- ✓ Modifications parcours "Global Structural Studies Program ».
- ✓ Modifications parcours "Study in English in Lyon France".

**Le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable pour les documents à caractère pédagogique présentés par le Service des Relation Internationales :**

- ✓ **Nombre de membres présents et représentés :** 26
- ✓ **Nombre d'abstentions :** 0
- ✓ **Nombre de voix pour :** 26
- ✓ **Nombre de voix contre :** 0

**Organisation pédagogique Faculté de Droit :**

- ✓ Demande d'ouverture d'une option droite privée en Licence 3 « Droit/Philosophie ».
- ✓ Maquette Pédagogique Master 2 Droit des affaires « Droit et ingénierie financière ».
- ✓ Maquette Pédagogique Master 2 Droit des affaires « Droit de l'entreprise parcours Droit fiscal ».
- ✓ Maquette Pédagogique Master 2 Sciences politiques relations internationales « Francophonie et Mondialisation ».
- ✓ Maquette Pédagogique Master 2 Sciences politiques relations internationales « Sécurité défense – Parcours professionnel ».
- ✓ Maquette Pédagogique Master 2 Sciences politiques relations internationales « Sécurité défense – Parcours professionnel PSAPI ».
- ✓ Maquette Pédagogique IAL Master 2 Professionnel Droit des Affaires "Droit des assurances".
- ✓ Maquette Pédagogique Diplôme Universitaire " D.U Assurances".
- ✓ Maquette Pédagogique Diplôme Universitaire " Préparation aux études de droit français".
- ✓ Maquette Pédagogique Diplôme Universitaire " Professionnels de Droit".
- ✓ Maquette Pédagogique Diplôme Universitaire " D.U.L.L and posgraduate diploma in international and european business law".

Melle BEUSCHER s'interroge sur le maintien d'une année à l'autre du tarif d'inscription au Diplôme Universitaire " D.U.L.L and posgraduate diploma in international and european business law" alors que le nombre d'heures de cours a diminué par rapport à l'année précédente.

M. MARMOZ précise que d'un point de vue financier ce Diplôme Universitaire étant déficitaire, son maintien représente en réalité un coût pour la Faculté de Droit. Par ailleurs la majeure partie des étudiants inscrits sont d'origine étrangère et ne paie pas cette formation en raison des conventions d'échange conclues avec des Universités partenaires.

**Le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable pour les documents à caractère pédagogique présentés par la Faculté de Droit :**

✓ Nombre de membres présents et représentés :	26
✓ Nombre d'absentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	26
✓ Nombre de voix contre :	0

<b>Organisation pédagogique IAE :</b>
✓ Modifications parcours Licence formation initiale.
✓ Modifications parcours Master formation initiale.
✓ Modifications parcours Master formation continue.
✓ Modifications parcours DCG Licence / Master.

Mme WESSEL-LAREAL souhaiterait avoir un complément d'information concernant la hausse des tarifications d'inscriptions aux préparations des diplômes comptables DGC et DSSG. Cette augmentation très forte des tarifs n'a pas été prise en compte sur le portail d'admission.

M. RIVE explique que cette formation proposée actuellement par l'IAE, dont l'objet est la préparation aux diplômes du DCG ou DSCG organisés par le Rectorat n'était pas totalement satisfaisante puisque le candidat qui n'était pas reçu à ce diplôme ne disposé d'aucune validation de ces années de formation. Afin de répondre à cette situation un diplôme université validant les trois années de préparation est envisagé, chaque année de formation serait elle-même validée par un certificat. L'instauration de ce nouveau diplôme serait accompagnée d'une meilleure prise en charge des étudiants qui bénéficieraient d'un suivi personnalisé et d'un parcours individualisé. Ce sont ces raisons qui expliquent une hausse des tarifications.

Mme WESSEL fait la remarque que ces tarifs présentés au Conseil ne sont pas pris en compte dans le portail d'admission, seul les tarifs en vigueur actuellement sont mentionnés aux futurs étudiants qui souhaiteraient s'inscrire dans cette filière. En raison d'une trop grande différence entre les tarifs annoncés et la nouvelle tarification envisagée il apparaît plus opportun de remettre cette réforme de la préparation aux concours DCG et DSCG à l'année prochaine.

M. PILLET rappelle que l'inscription à une formation ouvrant droit à un certificat ne permet pas de bénéficier d'une bourse. Cela pénalise donc fortement les étudiants qui souhaitent s'inscrire à cette formation.

M. ASQUIN saisit le Conseil du bien-fondé de ces modifications dont l'objectif est d'apporter une validation des acquis en faveur des étudiants. En outre, le portail des admissions en ligne étant très prochainement fermé il est important que le Conseil puisse se prononcer sur ces tarifications en l'état. Elles feront l'objet d'un vote spécifique porté à l'Ordre du jour du prochain Conseil d'Administration.

Le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable pour les documents à caractère pédagogique présentés par l'IAE:

✓ Nombre de membres présents et représentés :	26
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	26
✓ Nombre de voix contre :	0

### Organisation pédagogique de la Faculté de Philosophie :

#### Faculté de Philosophie – MODIFICATION REGIME D'EXAMEN LICENCE

Cette modification porte d'une part sur les absences aux examens des étudiants dispensés d'assiduité. Le paragraphe concerné page 3 du régime d'examen devient :

*Les DA étant dispensés de TD sont aussi dispensés de CC, ils passent les mêmes examens terminaux que les étudiants en régime normal sauf dans les matières ne comportant que du TD et pas d'examen terminal, matières pour lesquelles les étudiants devront préparer une seule épreuve fixée par l'enseignant.*

Le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable pour les modifications pédagogiques présentées par la Faculté de Philosophie :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	26
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	26
✓ Nombre de voix contre :	0

### 6. Conventions pédagogiques.

Conventions pédagogiques :
✓ Convention de coopération entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 et l'Association Familiale de l'Externat Sainte Marie (Lyon).
✓ Avenant n°2 à la Convention de partenariat n°2011-1229.
✓ Convention entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 et l'Université Aïn Chams Le Caire.
✓ Convention cadre entre les universités et les lycées à classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) de l'académie de Lyon.
✓ Convention de partenariat relative à la Licence Professionnelle.
✓ Avenant de prolongation n°2 de la Convention de partenariat n°2010-1014.
✓ Avenant de prolongation n°1 de la Convention de partenariat n°2010-1013.
✓ Avenant de prolongation n°1 de la Convention de partenariat n°2013-1582.
✓ Avenant Protocole d'accord IAE de Caen, Université de Caen Basse-Normandie et l'IAE Lyon, Université Jean Moulin Lyon 3.
✓ Convention de coopération en formation continue entre l'IAE Lyon et DEMOS.

Les conventions pédagogiques peuvent être consultées, dans leur intégralité, à la Direction des Affaires Financières.

Le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable.

✓ Nombre de membres présents et représentés :	26
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	26
✓ Nombre de voix contre :	0

**Questions diverses.**

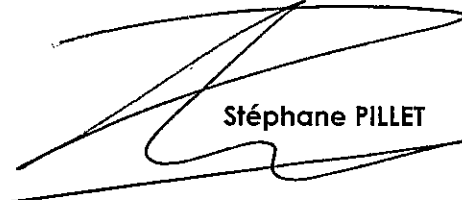
- **Emargement des étudiants en session d'examen :**

Melle BEUSCHER rapporte que certains étudiants n'ont pu signer la liste d'emargement lors de leur session d'examen.

M. PILLET rappelle que la pratique de l'emargement peut être source de difficultés liées aux effectifs présents dans certaines épreuves. En effet, il faut s'assurer que l'étudiant qui émarge rend bien sa copie à ce moment. A défaut, un écart entre le nombre de copies rendues et le nombre de signatures est susceptible de révéler une perte de copie. C'est pourquoi l'établissement privilégie le contrôle des présents effectué pendant l'épreuve par les surveillants. Bien entendu, cela n'est pas incompatible avec l'emargement lorsque les effectifs le permettent.

Aucune autre question n'étant abordée, la séance est levée à 17 heures 05.

**Pour le Président de l'Université Jean-Moulin Lyon 3 et par délégation,  
le Vice-Président en charge du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire**



**Stéphane PILLET**